

Conseil Municipal du mardi 29 avril 2014 - 20h00

COMPTE RENDU

L'An deux mil quatorze, le 29 avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude OMNÈS, Maire.

Étaient présents : Mme Patricia DAUGAN, M. David BOUGEARD, Mme Magali ORINEL, M. Hervé TOSTIVINT, Mme Vanessa LECORGUILLÉ, M. Xavier DUGENETAIS, Mme Sonia LE QUERNEC, M. Christophe ALLÉE, Mme Fabienne DEMAY, M. Pierrick GILLET, Mme Linda GUENROC, M. Philippe MAUPASTE, Mme Monique MACÉ-HOREL, M. Elie SALMON, M. Serge COLLET, Mme Chantal CRESPEL, Mme Joëlle BRINDEJONC,

Absent : M. René GOURGA

Nombre de Conseillers en exercice : 19 ;

Présents : 18 ;

Votants : 18

Date de convocation 23/04/2014

Secrétaire : M. BOUGEARD David

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le quorum étant respecté, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Le Conseil Municipal désigne M. David BOUGEARD en tant que secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Approbation du Procès Verbal de la réunion du 14 avril 2014

1. Lotissement « Le champ Janaie » : attribution des marchés de viabilisation
2. Lotissement « Le champ Janaie » : détermination du prix du m²
3. Affectation des résultats 2013
4. Taux d'imposition 2014
5. Vote des subventions aux associations 2014
6. Budgets Primitifs 2014
7. Service Public d'Assainissement non Collectif : Tarif des prestations de contrôle
8. Plantations du jardin de l'ancien presbytère
9. Commissions : mise en place d'une commission intercommunale des impôts directs
10. Questions diverses

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : **Demande de subvention au titre du contrat départemental de territoire**

DELIBERATIONS

Lotissement « Le champ Janaie » : attribution des marchés de viabilisation (DEL 2014-46)

Monsieur le Maire annonce que la remise des offres pour le marché de travaux de viabilisation du lotissement « Le Champ Janaie » était fixé au vendredi 7 mars 2014 à 12h00. Au total 30 offres ont été déposées : 7 offres ont été réceptionnées pour le lot n° 1 (Terrassement, voirie, signalisation, mobilier, maçonnerie), 8 offres pour le lot n° 2 (Assainissement EP-EU), 6 offres pour le lot n° 3 (Eau potable et télécommunications), 5 offres pour le lot n° 4 (Aménagements paysagers) et 4 offres pour le lot n° 5 (Contrôle des réseaux et compactage des tranchées). La commission des marchés a procédé à l'ouverture des plis le lundi 10 mars. Les plis ont été analysés par Monsieur GUILLOTIN du cabinet ABEIL, Maître d'Œuvre de l'opération, qui en a fait la présentation à la commission le mardi 29 avril. L'estimation du Maître d'œuvre pour ces travaux lors du lancement de la consultation est de 571 641.59 € HT.

Monsieur le Maire présente les conclusions de cette analyse aux membres présents :

Lot n° 1 :

Entreprises	Prix HT	Note prix / 50 *	Valeur technique /40	Délai/10	Note finale/100
SACER	451 429.43€	0	19.20	3	22.20
SOTRAV	472 520.75€	0	20.00	6	26.00
SRTP	437 807.75€	0	24.80	6	30.80
LEMEE TP	309 972.95€	26.61	29.00	9	64.61
PEROTIN TP	337 172.75€	19.43	31.60	8	59.03
EVEN	354 156.25€	14.96	27.40	9.5	51.86
LE HAGRE	373 125.52€	9.96	27.20	6	43.16

*Formule pour le calcul de la note prix : montant offre moins disante/montant offre X 50

Lot n° 2 :

Entreprises	Prix HT	Note prix / 50 *	Valeur technique /40	Délai/10	Note finale/100
SURCIN TP	144 006.00€	7.99	17	5	29.99
POMPEI	123 740.00€	22.11	32	5	59.11
SOTRAV	136 030.00€	13.55	20	6	39.55
LEMEE TP	114 950.00€	28.24	29.20	7	64.44
LESSARD TP	129 797.00€	17.89	24.20	5	47.09
EVEN	139 989.00€	10.79	27.40	9.5	47.69
ECTP	130 940.00€	17.09	26	0	43.09
SADER	106 700.00€	Offre non recevable	22.80	5	Offre non recevable

*Formule pour le calcul de la note prix : Note maxi 50x[(Prix maximal-offre du candidat)/(Prix maximal – prix minimal)]

Lot n° 3 :

Entreprises	Prix HT	Note prix / 50 *	Valeur technique /40	Délai/10	Note finale/100
VEZIE	57 145.00€	5.60	24.40	7	37.00
SANTERNE	58 800.00€	2.63	33	9	44.63
CEGELEC	63 927.00€	0	33.60	9	42.60
SADER	48 123.00€	21.82	22.80	5	55.32
PIGEON	54 942.75€	9.56	30	7	46.56
EBR	57 510.00€	4.95			4.95

*Formule pour le calcul de la note prix : montant offre moins disante/montant offre X 50

Lot n° 4 :

Entreprises	Prix HT	Note prix / 50 *	Valeur technique /40	Délai/10	Note finale/100
NATURE ET PAYSAGE	26 383.90€	31.93	26.80	8	66.73
BROCELIANDE PAYSAGE	26 410.82€	31.86	26.00	9	66.86
LAMBERT PAYSAGE	19 264.10€	49.33	24.50	7	80.83
SERRAND PAYSAGE	27 962.76€	28.07	26.00	7	61.07
JOURDANIERE NATURE	26 990.00€	30.45	28.40	8	66.85

*Formule pour le calcul de la note prix : montant offre moins disante/montant offre X 50

Lot n° 5 :

Entreprises	Prix HT	Note prix / 50 *	Valeur technique /40	Délai/10	Note finale/100
ACT DIAGNOSTIC	7 488.50€	28.75	28.40	7	64.15
A3SN	3 781.00€	49.40	32	9	90.40
SPI2C	4 792.65€	43.76	28.40	9	81.16
LCBTP	5 476.75€	39.95	32	9	80.95

*Formule pour le calcul de la note prix : montant offre moins disante/montant offre X 50

Monsieur le Maire propose de retenir les offres les mieux classées pour chacun des lots et demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de retenir les entreprises les mieux classées pour les lots 1, 2, 3, 4 et 5 pour les montants indiqués dans le tableau d'analyse des offres ci-dessus ;

CHARGE Monsieur le Maire de signer les marchés et tous les documents se rapportant à cette décision.

Lotissement « Le champ Janaie » : détermination du prix du m² (DEL 2014-47)

Monsieur le Maire présente un état des dépenses prévues pour l'aménagement du lotissement «Le Champ Janaie », 30 lots (27+3) d'une surface constructible de 11 869m². Il convient de définir le prix de vente TTC du m² de terrain.

	Montant TTC
Acquisition de 2 terrains (surface 20680m ²)	88 408.00 €
Coût maîtrise d'œuvre	36 950.00 €
Mission CSPS	2 688.00 €
Prestations plans parcellaire et études géotechniques	9 576.13 €
Travaux de viabilisation	595 309.26 €
Basse tension + Eclairage	78 242.40 €
Travaux raccordement orange	1 707.46€
Indemnités d'éviction (estimation)	5 000.00€
TOTAL	817 881.25

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de mettre en place un groupe de travail afin d'étudier différents scénarios permettant de déterminer le prix de vente au m²

DECIDE de reporter la détermination du prix du m² lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Affectation des résultats (DEL 2014-48)

Budget communal :

Monsieur le Maire, après avoir adopté, lors de la séance du 3 mars 2014, le compte administratif de l'exercice 2013 du budget communal rappelle les résultats de la section de **fonctionnement** :

Résultat de l'exercice 2013 (A)	600 817.91 €
Report à nouveau (B)	17 661.55 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2013 (A+B)	618 479.46 €

Le résultat de la section d'**investissement** est le suivant :

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C)	- 138 226.55 €
---	----------------

Les **restes à réaliser** de la section d'investissement sont les suivants :

Restes à réaliser en dépenses :	Restes à réaliser en recettes :	soldes des restes à réaliser : (D)
176 220.00 €	13 000.00 €	- 163 220.00 €

Il en ressort donc un **besoin de financement** de la section d'investissement :

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	301 446.55 €
---	--------------

Conformément à l'instruction comptable M14, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'affecter au budget communal pour 2014, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 de la façon suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de (F) :	302 000.00 €
--	--------------

2°) le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	316 479.46€
--	-------------

Budget Assainissement :

Monsieur le Maire, après avoir adopté, lors de la séance du 3 mars 2014, le compte administratif de l'exercice 2013 du budget assainissement rappelle les résultats de la section de **fonctionnement** :

Résultat de l'exercice 2013 (A)	70 488.42 €
Report à nouveau (B)	54 730.63 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2013 (A+B)	125 219.05 €

Le résultat de la section d'**investissement** est le suivant :

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C)	+ 18 078.73 €
---	---------------

Les **restes à réaliser** de la section d'investissement sont les suivants :

Restes à réaliser en dépenses :	Restes à réaliser en recettes :	soldes des restes à réaliser : (D)
300 000.00 €	126 698.50	- 173 301.50 €

Il en ressort donc un **besoin de financement** de la section d'investissement :

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	155 222.77 €
---	--------------

Conformément à l'instruction comptable M14, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'affecter au budget assainissement pour 2014, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 de la façon suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de (F) :	125 219.05 €
--	--------------

2°) le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	0 €
--	-----

Taux d'imposition 2014 (DEL 2014-49)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conserver les mêmes taux d'imposition pour l'année 2014 que ceux pratiqués en 2013. A taux constant le revenu serait le suivant :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2013	Taux 2014	Produit des impôts attendu pour 2014
Taxe d'habitation	1 167 969	14,43 %	170 707€
Taxe foncière bâti	794 312	17,15 %	138 126 €
Taxe foncière non bâti	170 976	46,10 %	79 707 €
		Total:	388 540 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les taux d'imposition indiqués ci-dessus pour l'année 2014.

Vote des subventions aux associations 2014 (DEL 2014-50)

Monsieur le Maire propose de voter les subventions suivantes aux associations

Nom de l'association	Ville	Vote de la subvention 2014
Club des Menhirs	Médréac	380 €
Cyclo club de Médréac	Médréac	380 €
Association Quads-cool	Médréac	700 € (200 € fonctionnement + 500 € exceptionnel pour l'homologation du terrain)

Association communale de Chasse	Médréac	200 € fonctionnement + 400 € pour le piégeage
UNC - AFN	Médréac	270 €
Union Sportive Médréac	Médréac	3 100 €
Vie Libre section Médréac	Médréac	380 €
Association Gym volontaire	Médréac	250 €
Amicale des sapeurs pompiers	Médréac	300 €
Comité des fêtes de Médréac	Médréac	1200 €
Musiques et orgues	Montauban	170 €
Amicale des donneurs de sang	Montauban	150 €
Association le trèfle à 4 feuilles	Montauban/ Médréac	500 €
EAPB Brocéliande - Athlétisme	Iffendic	50 €
Olympic club Montalbanais- Judo	Montauban	150 €
OCCE école publique (petites sorties scolaires)	Médréac	10 €/enfant pour 1 sortie /an sur justificatif Soit environ 1400 € (*1)+ 500€ classe musicale
OCCE Ecole publique (classe découverte)	Médréac	40 € x 30 élèves Soit 1200 € (*2)
CSF de Médréac (espace jeux)	Médréac	680 €
CSF de Médréac (Club parents)		397 €
CSF de Médréac (accueil de loisirs)	Médréac	25 062 €
Compagnie ZEPHIR	Rennes	150 €
Non affecté		1031 €
Total prévu au budget :		39 000 €

Pour les sorties scolaires, le Conseil Municipal précise qu'il est subventionné 1 sortie par élève (petite OU grande) par année scolaire

(*1) Pour les petites sorties scolaires (à la journée), la règle de financement adoptée par la commune pour les deux écoles est la suivante :

→ 10 €/enfant pour 1 sortie /an sur justificatif présenté par l'école.

(*2) Pour les voyages scolaires (plusieurs jours), la règle de financement adoptée par la commune pour les deux écoles est la suivante :

→ pour un voyage dont le cout par élève est < 400 € : 40 €/enfant pour 1 voyage /an sur justificatif présenté par l'école.

→ Pour un voyage dont le cout par élève est > 400 € : 10% du cout du voyage pour 1 voyage / an sur justificatif présenté par l'école.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'accorder les subventions énoncés ci-dessus au titre de l'année 2014 ;

CHARGE Monsieur le Maire de procéder au versement de ces subventions.

Budgets primitifs 2014 (DEL 2014-51)

L'assemblée délibérante vote le budget au niveau du **chapitre** pour la section de fonctionnement et au niveau du **chapitre** pour la section d'investissement (le détail par article pour les dépenses d'investissement est fourni pour information).

Budget Communal

Section de Fonctionnement

Dépenses

011	Charges à caractère général	320 561.90 €
012	Charges de personnel	412 637.00 €
014	Atténuation de produits	2 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	174 171.20 €
66	Charges financières	75 500.00 €
67	Charges exceptionnelles	3 575.00 €
042	Opérations d'ordre	24 577.51 €
023	Virement à la section d'investissement	680 474.85 €
TOTAL		1 693 497.46 €

Recettes

70	Produits des services	88 495.00 €
73	Impôts et taxes	586 961.00 €
74	Dotations, subventions et participations	544 344.00 €
75	Autres produits de gestion courante	140 000.00 €
76	Produits financiers	18.00 €
013	Atténuation de charges	1 500.00 €
77	Produits exceptionnels	700.00 €
042	Opérations d'ordre	15 000.00 €
002	Excédent de fonctionnement antérieur reporté	<u>316 479.46 €</u>
	TOTAL	1 693 497.46 €

Section d'Investissement**Dépenses**

16	Remboursements emprunts et dettes	315 400.00 €
20	Immobilisations incorporelles	134 200.00 €
21	Immobilisations corporelles	143 300.00 €
	2111 Terrains nus	31 000.00 €
	2116 Cimetière	4 000.00 €
	2132 Immeubles de rapport	44 000.00 €
	2135 Agencements	16 000.00 €
	2152 Installations de voirie	4 000.00 €
	2183 Matériel informatique et de bureau	6 000.00 €
	2184 Mobilier	6 000.00 €
	2188 Acquisition divers matériels	32 300.00 €
23	Immobilisations en cours	547 970.00 €
	2312 Aménagement de terrains	183 500.00 €
	2313 Constructions	325 200.00 €
	2315 Voirie et réseaux	19 270.00 €
	2318 Autres Immos corporelles	20 000.00 €
040	Opérations d'ordre	15 000.00 €
041	Opérations d'ordre	12 500.00 €
001	Déficit d'investissement antérieur reporté	<u>138 226.55 €</u>
	TOTAL	1 306 596.55 €

Recettes

10	Dotations, fonds divers, réserves	355 000.00 €
	1068 excédents capitalisés	302 000.00 €
13	Subventions et participations	53 577.52 €
16	Emprunts et dettes	182 966.67 €
021	Virement de la section de fonctionnement	680 474.85 €
040	Opérations d'ordre	24 577.51 €
041	Opérations d'ordre	<u>10 000.00 €</u>
	TOTAL	1 306 596.55 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif communal pour l'exercice 2014

Budget du service d'Assainissement

Section d'Exploitation**Dépenses**

011	Charges à caractère général	20 900.00 €
66	Charges financières	0.00 €
042	Opérations d'ordre	12 947.30 €
023	Virement à la section d'investissement	<u>28 636.49 €</u>
	TOTAL	62 483.79 €

Recettes

70	Produits des services	62 400.00 €
042	Opérations d'ordre	83.79 €
002	Excédent d'exploitation antérieur reporté	0 €
	TOTAL	62 483.79 €

Section d'Investissement**Dépenses**

16	Emprunts	0 €
21	Immobilisations corporelles	10 000.00 €
23	Immobilisations en cours	558 027.36 €
040	Opérations d'ordre	1 417.71 €
041	Opérations d'ordre	3 504.52 €
001	Déficit antérieur reporté	0 €
	TOTAL	572 949.59 €

Recettes

10	Dotations, fonds divers et réserves	165 219.05 €
13	Subventions d'investissement	189 703.50 €
16	Emprunt et dettes assimilés	154 860.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	28 636.49 €
040	Opérations d'ordre	12 947.30 €
041	Opérations d'ordre	3 504.52 €
001	Excédent d'investissement antérieur reporté	18 078.73 €
	TOTAL	572 949 59 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif du service assainissement pour l'exercice 2014

Budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Section d'Exploitation (Pas de section d'investissement)**Dépenses**

011	Charges à caractère général	14 000.00 €
65	Autres charges de Gestion Courante	1 551.73 €
	TOTAL	1 5 551.73 €

Recettes

70	Produits des services	15 000.00 €
002	Excédent de fonctionnement antérieur reporté	551.73 €
	TOTAL	15 551.73 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2014

Budget Lotissement communal le Champ Janaie
--

Section de Fonctionnement**Dépenses**

60	Achats et variations de stocks	818 632.00 €
	TOTAL	818 632.00 €

Recettes

042	Opérations d'ordre	818 631.36 €
002	Excédent de fonctionnement	0.64 €
	TOTAL	818 632.00 €

Section d'investissement

Dépenses

040	Opérations d'ordre		818 632.00 €
	TOTAL		818 632.00 €

Recettes

16	Emprunt et dettes assimilés		740 009.88 €
001	Excédent reporté		78 622.12 €
	TOTAL		818 632.00 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif du lotissement communal « le champ janaie » pour l'exercice 2014

Service Public d'Assainissement Non Collectif : Tarif des prestations de contrôle (DEL 2014-52)

Monsieur le Maire rappelle, aux membres présents, les tarifs des redevances relatives aux contrôles réalisés sur les installations d'assainissement non collectif, tarifs qui ont été approuvés lors de la séance du 7 octobre 2013.

- Contrôle de conception :	37.38 € HT x 7% = 40.00€ TTC
- Contrôle de réalisation :	84.11€ HT x 7% = 90.00 € TTC
- Contrôle de bon fonctionnement :	56.07 € HT x 7% = 60.00 € TTC
- Contrôle pour vente d'un bien immobilier :	121.50€ HT x7% = 130.00€ TTC
- Visite technique :	51.40 € HT x 7% = 55.00 € TTC
- Prélèvement et analyse de rejet (paramètre MES et DBO) :	60.75 € HT x 7% = 65.00 € TTC

Le taux de TVA appliqué sur les contrôles est passé de 7% à 10%, il convient donc de revoir les tarifs des différents contrôles à compter du 1^{er} mai 2014.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

- Contrôle de conception :	37.38 € HT x 10% = 41.12€ TTC
- Contrôle de réalisation :	84.11€ HT x 10% = 92.52 € TTC
- Contrôle de bon fonctionnement :	56.07 € HT x 10% = 61.68 € TTC
- Contrôle pour vente d'un bien immobilier :	121.50€ HT x10% = 133.65€ TTC
- Visite technique :	51.40 € HT x 10% = 56.54 € TTC
- Prélèvement et analyse de rejet (paramètre MES et DBO) :	60.75 € HT x 10% = 66.82 € TTC

CHARGE Monsieur le Maire d'appliquer cette redevance aux usagers bénéficiant des services du SPANC à compter du 1/05/2014.

Plantations du jardin du presbytère (DEL 2014-53)

Monsieur le Maire indique que les travaux d'aménagement du jardin du presbytère vont se poursuivre (partie maçonnerie), il reste à retenir l'entreprise qui va réaliser la partie plantations.

Un devis de l'entreprise « Les Jardins d'Hortense » et un devis de l'entreprise « Aspo » (pour la variante), ont été reçus :

<i>Entreprise</i>		<i>Montant HT</i>	
		<i>Variante bordure Aluminium thermolaquée</i>	<i>Variante bordure en pavé granit chainette sur 1 rang</i>
LES JARDINS D'HORTENSE	8 552.76 €	8 274.00 €	
ASPO			2735.00€

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

REPORTE ce point à un ordre du jour ultérieur ;

Mise en place d'une commission communale des impôts directs (DEL 2014-54)

Monsieur le Maire indique que les élections de mars 2014 conduisent aux renouvellements de l'ensemble des Commissions Communales et Intercommunales des Impôts Directs (CCID) ; conformément au 3^{ème} alinéa de l'article 1650 du Code Général des Impôts. La nomination des membres doit être effectuée dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

La commission communale est composée du Maire ou de son Adjoint délégué et de six commissaires (communes de 2000 habitants ou moins). La durée du mandat des membres est la même que celle du mandat du conseil municipal. Il convient donc d'adresser à la Direction Générale des Finances Publiques une liste de douze contribuables, dressée par le conseil municipal (12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants), les 6 personnes retenues en tant que titulaires et suppléants seront désignés par la Direction Régionale des Finances Publiques.

Les personnes désignées doivent répondre aux conditions suivantes : Etre français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ; Avoir au moins 25 ans ; Jouir de ses droits civils ; Etre inscrit aux rôles des impositions directes locales de la commune ; Etre familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions de l'article 1650 du code général des impôts

Demande de subvention au titre du contrat départemental de territoire (DEL2014-55)

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents les montants inscrits au budget 2014 concernant les acquisitions d'ouvrages et les animations autour du livre.

- acquisitions d'ouvrages, à savoir, livres, abonnements, CD, DVD et supports numériques : 6 800 €
- animations autour du livre, à savoir contes et autres : 960 €

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Général, dans le cadre du volet 3 du contrat départemental de territoire, une subvention de 2 040 €, correspondant à 30% de 6 800 € pour l'achat d'ouvrages et une subvention de 480 € correspondant à 50% de 960 € pour les animations pour l'année 2014. Le plan de financement est le suivant :

Action	Montant de l'action	Subvention CG 35	Commune
Acquisition d'ouvrages	6 800 €	2 040 €	4 760 €
Animations	960 €	480 €	480€
Total	7 760 €	2 520 €	5 240 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SOLLICITE le Conseil Général pour une subvention de 2 040 € pour l'achat d'ouvrages pour la bibliothèque au titre de l'année 2014 ;

SOLLICITE le Conseil Général pour une subvention de 480 € pour les animations autour du livre au titre de l'année 2014 ;

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents s'y rapportant.

Questions diverses

- Déclaration d'intention d'aliéner « Rue de Rennes », non préemption
- Divers points à voir au sein de l'école publique
- Compte rendu de la commission scolaire sur le dossier des rythmes scolaires
- Mise en place du bureau de vote pour les élections Européennes
- Planning des permanences du bureau de vote du 25 mai 2014
- Prochaine réunion du Conseil Municipal le lundi 2 juin 2014

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h50.